



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MONTRouGE
Du 6 décembre 2023 à 18h30**

23 – 05

Publié conformément aux articles L. 2121–25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur convocation adressée le 24 novembre 2023, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Montrouge s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville et en visioconférence le 6 décembre 2023, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (12), Madame Marie COLAVITA, Madame Anne DUTHU, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Isabelle PAILLARD, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Maxime VETILLARD, Madame Isabelle GONCALVES LE HENAFF, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE, Madame Sonia HADDAR.

EXCUSÉS : (4) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Charlotte BAELDE, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Christine LIOTARD.

REPRESENTÉS : (4) Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA
Madame Patricia BADIAS donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Typhaine VALAX donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Antoine BOUCHEZ donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA.

ABSENTS : (3). Madame Nicole GIBERT, Monsieur Roger GIBERT, Madame Amina SAMBOU-HONORÉ.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnaires territoriaux présents :

Madame Valérie MOUNIN, Directrice de l'Éducation et de la Jeunesse,
Madame Hélène DURAND, Directrice adjointe de l'Éducation et de la Jeunesse,
Monsieur Christian AGBETI, Assistant de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse,

Le quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à toutes les Administratrices et à tous les Administrateurs.

I - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 3 octobre 2023

Madame la Vice-Présidente demande si les Administratrices et Administrateurs ont des remarques ou des questions relatives au compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 octobre 2023.

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Appel à projets – Année scolaire 2023-2024 : nouvel examen des projets en attente et demande de réévaluation

Lors du précédent Conseil d'Administration, 20 projets ont été validés. 6 projets ont été mis en attente avec des demandes complémentaires adressées aux écoles.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il était demandé à l'école élémentaire R. Queneau de revoir les 5 projets présentés faisant appel à la même intervenante.

L'école a renvoyé un projet global sur le thème de la comédie musicale incluant une notion de progression entre les différents niveaux de classe. Le projet concerne l'ensemble de l'école soit 344 élèves et la participation souhaitée s'élève à 2 000 euros, ce qui paraît raisonnable.

Madame DUTHU indique que l'école s'est vraiment mobilisée pour répondre à la demande. 5 projets avaient été proposés initialement afin de répondre au cadre de l'appel à projets PACTE de l'Éducation nationale.

Madame DURAND précise que l'école bénéficiera d'une participation de 1 755 euros de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) pour accompagner ces projets.

Madame la Vice-Présidente constate que plusieurs sorties sont prévues et qu'il convient de s'assurer que l'école n'aura pas de difficultés pour assurer le transport des élèves. Aucune demande concernant les transports n'est formulée dans la demande.

Par ailleurs, il est indiqué une demande de réservation de l'espace Colucci pour les représentations de fin d'année. Au vu de l'ampleur du projet et du nombre de classes et d'élèves concernés, Mme DURAND mettra l'école en contact avec la SOGEB afin de pouvoir éventuellement disposer de la salle Moebius pour le spectacle de fin d'année.

L'ensemble des Administrateurs valide la demande de participation pour le projet *Queneau en scène* ! à hauteur de 2 000 euros et remercie l'école pour sa mobilisation.

Madame la Vice-Présidente indique que l'école élémentaire Buffalo a également complété son projet *Réalisation d'une fresque sur le thème du sport* en intégrant les coûts liés à l'achat et à la préparation des supports nécessaires à sa réalisation. Le budget s'élève désormais à 2 410 euros contre 1 700 euros dans le projet initial. Néanmoins, la Caisse des écoles ne disposant pas de budget d'investissement, il n'est pas possible de prendre en charge l'achat du matériel.

Madame la Vice-Présidente souligne qu'il serait plus opportun que le prestataire fournisse les différents matériels nécessaires à la réalisation du projet de manière à ce que ces coûts puissent être intégrés à la prestation de service.

Monsieur VERZEELE précise qu'il conviendra alors de rester vigilants sur les matériels fournis afin qu'ils soient conformes au cahier des charges de la Ville, s'agissant de bâtiments municipaux.

Madame MOUNIN indique qu'une solution pourra être trouvée pour l'achat des supports.

Les Administrateurs la remercient et valident une participation de 910 euros pour la réalisation du projet Fresque de l'école élémentaire Buffalo.

Enfin, Madame la Vice-Présidente sollicite l'avis des Administrateurs sur la demande de réévaluation du montant de la participation formulée par l'école maternelle F. Rabelais pour son projet avec l'Action musicale. La subvention sollicitée était de 1 800 € sur un budget total de 2 220 €. Le Conseil d'administration a validé une participation de 1 100 € lors de sa séance du 3 octobre.

Par courriel du 23 octobre, les enseignantes ont tenu à remercier les Administrateurs pour l'attribution de cette subvention. Néanmoins, elles indiquent que cette participation est insuffisante au regard du budget global du projet. Elles rappellent que l'an passé, l'école avait également demandé une révision de la participation accordée, validée à hauteur de 1 700 €, ce qui avait permis la réalisation du projet. Elles précisent que l'enveloppe budgétaire est la même cette année malgré une augmentation des effectifs de 15 élèves.

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Caisse des écoles proposait des ateliers d'éveil musical aux écoles maternelles jusqu'en 2021. Face aux retours parfois négatifs sur les prestations ou le manque de diversité, les Administrateurs ont décidé de ne pas reconduire ces ateliers au profit du nouveau dispositif d'appel à projets afin de soutenir les projets initiés par les enseignants. Il est regrettable que certaines écoles ne se soient pas saisies de cette opportunité de diversifier les projets proposés aux enfants. Par ailleurs, les ateliers de l'Action musicale sont onéreux.

Madame LEMÉE souligne par ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une association montrougiennne. Certaines associations de la Ville pourraient proposer des ateliers sur cette thématique ce qui permettrait également de soutenir le tissu associatif local.

Madame la Vice-Présidente propose la création d'un flyer afin de valoriser le dispositif d'appels à projet. Il pourrait être remis aux associations montrougiennes afin qu'elles en soient informées et qu'elles prennent éventuellement contact avec les écoles dans ce cadre. Un article pourrait également mettre en lumière ce dispositif au sein du Montrouge Mag.

Madame DUTHU demande si un travail avec le conservatoire municipal serait envisageable.

Madame MOUNIN indique qu'un projet avait été envisagé. Néanmoins la difficulté liée au statut et à la rémunération des professeurs du conservatoire n'avait pas permis sa mise en œuvre, la Caisse des écoles pouvant uniquement prendre en charge de la prestation de service et non une rémunération de personnel. De nouveaux professeurs intervenant au conservatoire, la question de leur statut pourra être posée afin d'étudier les possibilités.

Concernant la demande de réévaluation, Madame la Vice-Présidente souligne que l'école maternelle F. Rabelais connaît un contexte difficile lié aux travaux réalisés sur le groupe scolaire et qu'à ce titre, un effort financier pourrait être fait.

Les Administrateurs proposent d'attribuer une participation de **1 500 euros** en raison de ce contexte particulier. L'école devra toutefois être informée que la Caisse des écoles souhaite

soutenir des projets plus diversifiés et qu'aucune participation ne sera accordée pour un projet avec l'Action musicale au titre de l'année 2024-2025.

Cette proposition est retenue à la majorité.

1 voix est exprimée contre une réévaluation de la participation.

III – Point d'étape sur les projets de la Caisse des Écoles

Madame la Vice-Présidente propose de faire un retour aux Administrateurs sur les projets portés par la Caisse des écoles.

- **Les gestes qui sauvent** : ce projet a concerné tous élèves de CM2. Les ateliers se sont déroulés entre le 5 octobre et le 5 décembre 2023. Un bilan sera proposé lors du prochain Conseil. Mme GONNOT a indiqué que les formations se sont bien déroulées, que l'accueil par les professeurs était chaleureux et que les enfants étaient très réceptifs.

Mme LE HENAFF confirme que la formation a été très instructive, son fils a pu en bénéficier et a bien retenu les enseignements.

Il est proposé d'étudier la reconduction éventuelle de cette action lors du débat d'orientation budgétaire 2024.

- **Éducation au goût de l'enfant** : la journée de suivi et d'approfondissement s'est déroulée le 17 novembre afin d'apporter des compléments et d'ajuster les séquences d'éducation sensorielle mises en place par les animateurs auprès des enfants. La journée s'est à nouveau très bien déroulée. Cette formation présente un réel intérêt même si elle a mobilisé moins d'effectifs que prévu en raison du manque d'animateurs sur la première phase et des absences pour cette troisième journée.

Madame la Vice-Présidente remercie Madame BADIAS pour ce bel atelier qui s'inscrit parfaitement dans la thématique du bien-manger.

Elle rappelle par ailleurs que Madame BADIAS avait une proposition de spectacle sur cette thématique qu'elle pourra présenter lors d'un prochain Conseil d'administration.

Madame la Vice-Présidente souhaite proposer un nouveau projet au Conseil d'administration.

- **L'exposition Le Hublot** par le collectif Noty Aroz.
Madame la Vice-Présidente rappelle que le collectif Noty Aroz a investi pendant plusieurs mois le mur situé à la sortie "Mairie de Montrouge" du Métro 4 devant l'église Saint-Joseph pour le projet Le Hublot. Une exposition rétrospective a eu lieu la semaine dernière à la Distillerie.
Or, aucun lien n'avait encore été fait avec les écoles et les enfants autour de ce projet. Dans une démarche pédagogique, l'artiste a souhaité associer les écoles afin de présenter aux enfants le travail réalisé et leur proposer de réinterpréter leur Hublot. En parallèle, l'artiste avait proposé des créneaux ouverts aux familles le mercredi, mais aucune inscription n'a été enregistrée.

Aussi, sous l'impulsion de Madame LEMÉE et Madame COLAVITA, des ateliers ont été proposés aux écoles et aux centres de loisirs pour la journée du mercredi.

Les écoles Buffalo, F. Rabelais, N. Boileau et R. Queneau ont participé à cette démarche : 7 classes ont ainsi pu bénéficier d'une heure de médiation culturelle avec les artistes les jeudi 30 novembre et vendredi 1^{er} décembre (1 classe ne s'est pas présentée). Les centres de loisirs Buffalo et Renaudel ont pu profiter d'une visite de l'exposition et d'un atelier le mercredi 29 novembre.

Les ateliers périscolaires ont été financés par la Ville.

Madame la Vice-Présidente sollicite l'accord du Conseil d'administration pour prendre en charge les ateliers dédiés aux scolaires. Le coût de ce projet culturel s'élève à **480 euros** (60 € par atelier).

Cette demande est validée à l'unanimité.

Madame LEMÉE tient à remercier à Madame COLAVITA, Madame JUPIN, Madame MOUNIN et ses équipes pour leur réactivité afin de permettre la réalisation de ce projet. Elle salue la volonté de travailler en synergie et sereinement.

Madame la Vice-Présidente souhaite partager le retour des écoles sur le projet « **Rêver son arbre** » présenté par Madame LEMÉE aux Administrateurs lors du Conseil d'administration du 28 juin. Malheureusement, aucune école ne s'est saisie du projet. Aussi, eu égard à sa qualité, il est proposé de le mettre en œuvre au sein des centres de loisirs.

Elle invite Madame MOUNIN à présenter le projet modifié.

Madame MOUNIN indique qu'une réunion de travail a eu lieu avec Madame NAUD de la médiathèque et l'artiste plasticienne Madame BADUEL. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet liant ateliers d'écriture et production d'une œuvre d'art géante où les enfants seront invités à imaginer et peindre la peau de l'arbre. Des enregistrements audio des écrits des enfants seront réalisés. Ce travail se conclura par une exposition à la Médiathèque.

Ce projet sera proposé à 30 enfants de CM1 et CM2 fréquentant les centres de loisirs durant la deuxième semaine des vacances d'hiver, soit du 20 au 23 février. Des enfants plus jeunes pourront également participer si nécessaire. 4 ateliers de 2h seront réalisés à la médiathèque. Les enfants seront accompagnés par les animateurs.

Le projet sera présenté aux Directeurs de centres de loisirs en janvier.

Le budget nécessaire pour réaliser ce projet ambitieux s'élève à **2 315 euros**.

Les Administrateurs donnent un accord de principe à l'unanimité pour ce projet.

Il sera à inclure dans le rapport d'orientation budgétaire 2024.

IV - Information sur les élections des Administrateurs au sein de l'Assemblée Générale pour le mandat 2025-2027

Madame la Vice-Présidente rappelle que le mandat des Administrateurs élus parmi les sociétaires prendra fin le 31 décembre 2025. Une nouvelle élection sera organisée lors de l'assemblée générale du dernier trimestre 2024.

Elle rappelle que seuls les souscripteurs à jour de leur cotisation le 31 décembre de l'année précédant le scrutin soit le 31 décembre 2023 pourront être éligibles. Elle invite donc les Administrateurs souhaitant se présenter pour un prochain mandat mais plus globalement tous les Administrateurs à se mettre à jour de leur cotisation cette année.

Madame DURAND précise que les souscriptions 2023 sont à remettre avant le 15 décembre, pour permettre les opérations de clôture budgétaire de la régie.

V – Questions diverses

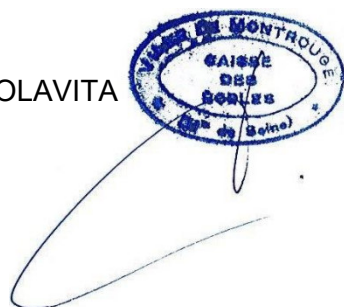
Madame la Vice-Présidente rappelle que les Administrateurs sont invités aux spectacles de fin d'année. Le calendrier des représentations leur a été transmis. Un retour pour informer les écoles de leur présence est à faire auprès de M. AGBETI.

Madame la Vice-Présidente profite de ce dernier Conseil d'administration de l'année pour remercier les Administrateurs, Madame DUTHU et la Direction de l'Éducation pour leur implication et la qualité des échanges au sein de cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 20h.

La Vice-Présidente

Marie COLAVITA



Le Secrétaire

Matthieu DEVRIENDT

